

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2018

---

GOUVERNANCE DE LA ZONE EURO - (N° 970)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF3

présenté par  
M. Castellani

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« ses citoyens »

les mots :

« les peuples et nations ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme « citoyen » enferme dans une notion administrative qui renvoie au fait de participer à la vie de la cité, et plus précisément au vote.

Or, il nous semble important d'inclure le souci et la protection des peuples dans leur intégrité au-delà même de la capacité citoyenne.

Par ailleurs, dans un contexte globalisé, il nous apparaît opportun de réaffirmer la protection des nations européennes, cadre social et culturel transmettant l'histoire et forgeant le sentiment d'appartenance.

L'objectif de cet amendement consiste aussi à rappeler que la force de l'Union Européenne vient de la coopération entre les peuples et nations partageant une histoire, une culture et des projets en commun.